



## Affaires prud'hommes la poste

Par **Amindra**, le **31/07/2009** à **20:20**

Bonjour,

J'ai attaqué La Poste l'an dernier au Prud'hommes, car de 2003 à 2007 ils m'ont fait travailler en CDD dans plusieurs bureaux de mon département et dans plusieurs activités diverses, sans jamais me proposer de CDI.

J'ai donc réclamer des dommages et intérêts .

Je suis passé en jugement il y a moins d'un mois et les conseillers non plus ce départager 2 votes en ma faveur et 2 contre ( ont ce demande qui a voté pour qui d'ailleurs :D )

Bref ils font donc appel à un juge de la cour d'assise pour les départager, et je suis de nouveau convoqué au mois de novembre.

J'aimerais donc trouver de nouvelles pièces à rajouter dans mon dossier pour l'épaissir un peu plus ...

J'ai environ 67 CDD en ma possession , et étant jeune à l'époque des faits je n'ai pas archivé mes contrats correctement...

Y a-t'il un moyen sûr, de récupérer ces contrats dans n'importe quelles institutions ?

La poste me fait passer pour un profiteur étant rentré à la poste à la base par "Piston" et pour mes vacances scolaires et m'accuse de ne jamais avoir eu envie de rentrer pour faire carrière dedans.

Alors que je possède un papier qui atteste que j'ai passé un concours dans ce sens ...

Avez-vous une idée de pièces que je pourrais éventuellement me procurer pour m'aider un peu ?

Je suis un peu dépitée de voir que malgré toutes les preuves que je possède, les conseils n'ont pas fait passer le jugement dans mon sens y aurait-il une faille que je n'ai connue dans mon affaire qui donnerait raison à la Poste ? O\_o

Merci énormément pour vos futures réponses, je suis en pleine période de doutes

Par **kikine80**, le **15/04/2010 à 15:05**

Bonjour ,

J'ai le même cas que toi je suis rentrée en CDD en mars 2004 et mon dernier contrat c'est fini en mai 2007. J'ai accumulé 68 CDD avec un ami avec qui je travaillais et comme moi avait plusieurs CDD 35 et bien nous avons décidé de porter plainte. Nous nous sommes tournés vers la CGT mais comme ils étaient débordés ils nous ont conseillé d'aller voir une avocate. C'est ce que nous avons fait. Nous sommes passés en conciliation et ça a échoué car nous demandions une requalification de tous nos CDD et ils n'ont pas voulu. Nous avons eu une date pour le jugement en septembre 2009 il ne se sont pas pointés et donc l'audience a été reportée et en octobre et on nous a dénigrés et que tout ce que l'on disait n'était pas vrai alors qu'ils en avaient les preuves. Le rendu de ce jugement a été fait le 3 décembre 2009 auquel nous avons gagné. Et au moins de janvier 2010 ils ont décidé de faire appel. Aujourd'hui la Poste nous doit une somme à titre provisoire à tous les deux. Ils auraient dû la verser depuis l'annonce du jugement mais toujours rien là notre avocate leur a fait parvenir par fax une lettre leur disant qu'il allait faire appel à un huissier pour réclamer cette somme.

À présent mon ami et moi nous attendons d'avoir une date pour l'appel qui se déroulera à Poitiers malgré que nous n'y assisterons pas.

Mais nous n'en avons pas encore fini on peut avoir une date jusqu'en décembre 2011 en espérant qu'ils s'arrêteront là.

Donc pour ton dossier je te conseille comme je l'ai déjà conseillé à une autre personne dans la même situation c'est de se regrouper car seul devant la Poste vous ne faites pas le poids ou alors munissez-vous d'un avocat qui vous épaulera

si vous avez des questions n'hésitez surtout pas